

# le Journal JDM De Mayotte

lejournaldemayotte.com

Vendredi  
4 septembre

 [https://fr-fr.facebook.com/  
lejournaldemayotte](https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte)

## Plan Jeunesse Outre-mer : les mesures qui concernent Mayotte



110 mesures sont proposées par la ministre Pau-Langevin qui devront répondre aux problèmes rencontrés par les jeunes ultramarins. Une formation des futurs enseignants à la culture locale est au menu, avec à Mayotte, un accent sur la gestion centralisée des constructions scolaires, la formation des maîtres ou la prise en charge des mineurs isolés.

[Page 2](#)



Votre portail captif par



**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

## Environnement

### Le bananier qui cache la forêt



## Santé

### Un camion médicalisé itinérant pour dépister les cancers



## Politique

# Plan Jeunesse Outre-mer : les mesures qui concernent Mayotte



*La ministre avait longuement échangé avec les jeunes lors d'un déplacement à Mayotte*

**10 mesures sont proposées par la ministre Pau-Langevin qui devront répondre aux problèmes rencontrés par les jeunes ultramarins. Une formation des futurs enseignants à la culture locale est au menu, avec à Mayotte, un accent sur la gestion centralisée des constructions scolaires, la formation des maîtres ou la prise en charge des mineurs isolés.**

Ce fut l'une des 38 mesures présentées par François Hollande lors de sa visite à Mayotte en août 2014 : le Plan Jeunesse a été rendu public ce jeudi par la ministre de l'Outre-mer, George Pau-Langevin.

Issu d'un travail interministériel, plus de 300 millions d'euros ont été dégagés pour ce plan qui devrait concerter 1,2 million de jeunes ultramarins, soit près de la moitié de la population des Outre-mer.

La jeunesse est à la fois une force pour un territoire, mais livrée à elle-même, elle peut vite devenir un

problème insoluble.

«Toutes les propositions formulées reposent sur les principes intangibles qui garantissent à tous les jeunes ultramarins de pouvoir bénéficier d'une éducation de qualité et de disposer de formations et de dispositifs leur permettant une insertion professionnelle réussie», assure le communiqué du ministère de l'Outre-mer.

### Un bilan local bi-annuel

Il s'articule autour de cinq grandes priorités : la réussite éducative, la transition entre la formation et l'emploi, l'autonomie et la prise d'initiatives des jeunes, l'insertion professionnelle et sociale et la lutte contre la délinquance et la promotion du «vivre ensemble».

Les 110 mesures dédiées devront intégrer dans chaque territoire un calendrier de mise en œuvre. Dans chacun d'entre eux, un comité de

suivi de ces mesures associant l'Etat, les collectivités locales et les associations, sera mis en place. Les préfets présenteront en réunion semestrielle le suivi des différentes mesures, mais la ministre de l'Outre-mer garde la main in fine en présidant une commission qui dressera un bilan annuel de ce plan. Ces mesures très concrètes sont, pour certaines, communes à l'ensemble des Outre-mer comme la mise en place d'une formation portant sur la culture et les traditions locales à destination des enseignants nouvellement affectés dans les Outre-mer. C'est également le cas du déploiement des programmes de réussite éducative (PRE) dans les collèges REP+ et dans les écoles associées des quartiers prioritaires qui n'en sont pas dotés.

### Rétrocession des écoles aux communes

D'autres mesures sont adaptées à chacun des territoires. Ainsi, en Guyane, le développement de l'accès à l'information, à la culture et à l'Education dans les secteurs isolés, sera priorisé. A La Réunion, c'est la poursuite de la garantie jeune, aux Antilles ce sera le déploiement des contrats Haute qualité éducative. Mayotte bénéficie de 16 mesures spécifiques et d'actions conjointes avec la Guyane.

«Plusieurs mesures sont déjà en place dans l'ensemble des territoires, et nous les confortons, d'autres sont à construire», précise le ministère des Outre-mer contacté par le JDM.

C'est tout d'abord la construction scolaire qui est à l'honneur dans notre département, avec l'élaboration d'une programmation pluriannuelle, déjà initiée par la pré-

fecture et les maires, l'attribution au préfet des pouvoirs de gestion des constructions scolaires, la finalisation de la dissolution du SMI-AM, Syndicat mixte en charge de la construction scolaire, qui fait là les frais d'une mauvaise gestion, la rétrocession des écoles aux communes qui devront les entretenir, le maintien de la cellule de construction scolaire qui leur vient en appui et affecter les moyens humains et financiers à son fonctionnement. Une pré-scolarisation est aussi au menu

### Accès à la lecture publique

Le deuxième grand chapitre, commun avec la Guyane, porte sur la restauration scolaire avec la création d'un Comité départemental de la restauration scolaire, en professionnalisant les acteurs à la gestion et en améliorant la qualité nutritionnel de la collation en favorisant le recours aux produits locaux, tout en évoluant progressivement vers le système du plateau repas.

Autres points, la formation des maîtres en développant une formation initiale, le déploiement d'une plate forme de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme sous une co-gouvernance Etat-département, le renforcement de l'offre de formation, la facilitation de l'accès à la lecture publique par la création de la structure régionale du livre, l'extension de la garantie jeunes, et la lutte contre la délinquance avec plusieurs mesures générales à l'Outre-mer, mais avec pour Mayotte, le développement des structures éducatives et d'encadrement ainsi que la prise en charge des mineurs en situation d'isolement ou de grande difficulté. Ce dernier point est naturellement très attendu et méritera d'être étayé.

Anne Perzo-Lafond

## Environnement

# Le bananier qui cache la forêt



*Vieux manguiers et espèces endémiques détruites par les cultivateurs sauvages*

**La forêt est une richesse que nous perdons peu à peu au profit de certains qui en font une affaire personnelle : coupes d'arbre, défrichages... Ces clairières dévoilent des plantations agricoles sauvages que l'ONF et le département ont détruit ce jeudi, avec l'aide de la gendarmerie.**

Il faut monter pendant plus d'une demi-heure les flancs de la première colline de la forêt Majimbini pour découvrir la première parcelle. Des bananiers qui ont été planté sur la pente, après avoir fait des coupes sombres dans les pans de forêt départementale. Donc illégalement. L'opération de ce jeudi avait été préparée conjointement par l'Office national des Forêts (ONF) pour l'Etat et le Service des Ressources Forestières qui dépend de la Direction de l'Agriculture, des Ressources terrestre et maritimes du département.

Le premier, représenté par Jean-Luc Leclerc était venu prêter main forte au second, le responsable bio-surveillance du département Sammy Mchami, qui était sur son propre terrain puisqu'en forêt départementale. Mayotte en compte près de 4.000 hectares contre environ 1.400 hectares de forêt domaniale, relevant de l'Etat.

Il s'agissait tout autant de détruire les parcelles plantées souvent à 2 heures de toute habitation, et sur terrain accidenté, que d'interpeller et de verbaliser d'éventuels cultivateurs sauvages. Ce pourquoi les agents du département ne sont pas encore habilités, et qui expliquait la présence de la gendarmerie avec quatre agents du Peloton de surveillance et d'intervention (PSIG). L'un d'entre eux restera pour surveiller les véhicules, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), également présente, ayant été échaudée par l'incendie d'un des leurs lors d'une

opération anti-charbonnage...

En route, nous croisons trois zébus non marqués, «à 3.000 euros le zébu, certains en profitent», glisse Jean-Luc Leclerc dans l'incertitude qu'une fourrière de zébu soit encore opérationnelle.

Si aucune borne n'est apparente, la forêt départementale est malgré tout dûment balisée, et le GPS se charge d'en signaler les frontières : «Majimbini est une des forêts les plus riches en essences forestières. Mais elle est bordée par de grosses communes que sont Mamoudzou, Koungou, Tsingoni, ce qui la rend très vulnérable», explique Sammy Mchami. En effet, une heure et demi de marche plus loin, ce sont des arbres endémiques qui gisent à terre, des barabaïs, «un bois très costaud, utilisé pour la construction», puis encore plus haut, de vieux manguiers ont fait les frais d'une plantation de manioc. Elle sera, elle aussi, arrachée.

### Des concessions jadis légales

Il faut dire qu'un bon pâturage de zébu mis en culture, ça rapporte : «5€ la petite boîte», précise Jean-Luc Leclerc. Mais il y a aussi le bois de chauffe, et les ventes des productions, «un régime de banane peut se vendre jusqu'à 50 euros», fait remarquer Sammy Mchami. Pendant ce temps, la forêt n'est plus là pour jouer son rôle de filtre de l'eau de pluie, et ne retient plus la terre qui se déverse dans le lagon. Et c'est tout l'écosystème, de l'insecte à la chauve-souris en passant par les nombreuses espèces d'oiseaux, qui en pâtit.

Les interpellations sont compliquées, «ils se téléphonent entre eux dès qu'on arrive», et lorsque c'est le cas, les amendes sont souvent rentabilisées par ce commerce au black. Mais le département et

l'ONF font aussi dans la prévention en parsemant leurs passages de pancartes rédigées en français et en arabe, mettant en garde les planeteurs sauvages. «Et nous avons souvent des appels de gens qui avouent leur ignorance sur l'interdiction de ces pratiques». Surtout qu'elles n'ont pas toujours été illégales : «certaines concessions ont été attribuées lorsque Mayotte était comorienne, et qui se transmettent de père en fils», commente Jean-Luc Leclerc. Difficile pour un propriétaire terrien d'y reconnaître ses petits.

Les agents de l'Etat et du département parcourront 7 parcelles sauvages ce jeudi matin. L'avant dernière a été plantées sur une pente à plus de 100%, «ils faut vraiment avoir envie de cultiver ici», glisse un membre de la petite troupe.

Mais c'est une plus grosse opération qui se prépare, explique Jean-Luc Leclerc : «un dossier préparé par l'ONF avec une cartographie de l'ensemble des forêts de l'île, qui est monté en préfecture, et qui devrait aussi interroger les élus.» Et avec l'appui du PSIG qui commence à avoir de l'expérience pour avoir également détruit il y a quelques semaines 2.000 plants de bangué (cannabis)...

Une visite régulière des parcelles détruites est prévue par les agents du département. Avec un effectif de 15, bien maigre au regard des surfaces à contrôler.

Anne Perzo-Lafond

### Faits divers

## Tentative de viol et violence sur sa compagne: l'homme a déjà été condamné 22 fois



Un homme, violent avec sa compagne alors que celle-ci refusait d'avoir une relation sexuelle avec lui, a été interpellé le 29 août dernier à Bouéni.

La gendarmerie avait déjà déployé un dispositif le 21 août dernier mais l'individu était parvenu à prendre la fuite à deux reprises, à pied et en voiture. Il est d'ailleurs poursuivi pour ce refus d'obtempérer ainsi que pour conduite d'un véhicule sans permis.

C'est donc au retour au domicile familial qu'il a été arrêté et placé en garde à vue.

Selon la gendarmerie, «la garde à vue a permis de matérialiser une tentative de viol sur concubin en date du 18 août 2015 ainsi que des faits de violences» sur concubin plus anciens. Une information judiciaire a été ouverte et le mis en cause a été présenté au juge d'instruction pour être mis en examen.

L'homme a été placé en détention provisoire à Majicavo. L'enquête de personnalité a permis d'établir que l'intéressé a déjà fait l'objet de 22 condamnations.

**LE JDM**

## Migrants

### Une personne décédée dans un kwassa sur les côtes de Sada ce jeudi matin

Il était 5h22 ce jeudi matin lorsque la gendarmerie est informée qu'un kwassa vient de beacher sur la plage de Mtsangamiti à Sada avec une personne décédée à son bord. La gendarmerie indique dans un communiqué que la victime se trouvait à l'intérieur d'un Kwas-sa parti de Domoni (Anjouan) ce mercredi 2 septembre à 18h00. L'embarcation serait arrivée sur les côtes Mahoraises vers 4h45 ce jeudi matin. La victime, malade depuis deux ans venait à Mayotte pour y être soignée et serait décédée pendant le trajet.

Le médecin du SAMU 976 a délivré un certificat de décès sans obstacle médico-légal. La victime est décédée d'un arrêt cardiaque. L'enquête a été confiée à la brigade territoriale autonome de Sada.

# LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

## Santé

# Un camion médicalisé itinérant pour dépister les cancers



*Les femmes de Rédéca devant le camion Nouwam (Photo: JL)*

**L'association Rédéca Mayotte, spécialisée dans le dépistage des cancers, se dote d'un véhicule médicalisé itinérant pour silloner les villages. Son projet fait partie des 11 retenus par l'Institut national du cancer (INCa).**

«Nouwam». Ce joli nom est l'acronyme de «Nyamoja Na Unono WA Mtroumché», ce qui signifie en français «Ensemble pour la santé des femmes. C'est ainsi qu'a été baptisé le projet porté par l'association Rédéca Mayotte qui mène inlassablement depuis 2009 des actions de prévention et de dépistage des cancers.

«Beaucoup de femmes n'ont pas accès au dépistage. Les maternités périphériques avec lesquelles on travaille (Dzoumogné, Mramadoudou, Kahani et Petite Terre) et le centre de Mamoudzou sont un bon dispositif mais il n'est pas suffisant», explique Aminata Cimmino, la directrice de Rédéca. Après avoir tenté de mener des actions de dépistage dans les

dispensaires, l'équipe est arrivée à la conclusion que la prévention du cancer doit aller au plus près des femmes, dans les villages.

Rédéca a donc répondu à un appel à projet de l'Institut national du cancer (INCa). Et «Nouwam» a été retenu parmi les 11 initiatives nationales appuyées par l'INCa. «C'est un projet qui court sur trois ans et le démarrage de l'activité est prévu pour la semaine prochaine», se réjouit Aminata Cimmino.

### Objectif : 4 villages par semaine

Le véhicule va commencer par aller dans un village par semaine. «L'objectif est de monter en puissance progressivement pour réaliser 4 sorties par semaine», explique Clémence Georges, la sage-femme de l'association. Les lundis, les consultations concerneront le nord, les mardis le centre, les mercredis le grand-Mamoudzou et les jeudis le sud, sans oublier des passages réguliers en Pe-

site Terre.

«Nous voulons harmoniser l'offre de soin et la diffusion de l'information pour que toutes les femmes, quelles qu'elles soient, où qu'elles soient, affiliées ou non, bénéficient des mêmes chances», souligne Aminata Cimmino.

Aminata Cimmino la directrice de Rédéca présente le projet Nouwam Aminata Cimmino la directrice de Rédéca présente le projet Nouwam Ces dépistages concernent les cancers du col de l'utérus, le 2e cancer féminin à Mayotte après le cancer du sein. Les consultations de frottis de dépistage sont dispensées par la sage-femme de l'association. 2014 a été la meilleure année en nombre de dépistage réalisés depuis le lancement de l'opération avec près 6.800 frottis réalisés. Mais l'association constate que près de la moitié des

femmes qui ont effectué l'examen durant les 3 dernières années, estiment qu'il n'est plus nécessaire. Ce qui est évidemment une contre-vérité.

### Toujours plus d'outils

«Nous dépistons en moyenne un cancer par mois grâce à cette action, ce qui correspond à la moyenne nationale», constate Aminata Cimmino.

L'opération a un coût, 210.000 euros sur 3 ans. Outre l'INCa, le conseil départemental participe pour 30%, de même que l'Agence régionale de santé (ARS) et la caisse de sécurité sociale (CSSM). Rédéca poursuit donc son développement et compte aujourd'hui 10 salariés.

L'objectif fixé au lancement de la 2e campagne de dépistage est d'atteindre 50% de consulta-

tions pour les femmes concernées. L'association multiplie ainsi les outils, du livret d'information au passage de Nouwam dans les villages. Pour son premier arrêt, le camion médicalisé s'installera à Passamainty le mercredi 9 septembre.

RR

**Le Journal de Mayotte**  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
07.85.05.96.59.

## Commercial - CDI

**Poste à pourvoir octobre 2015**



, recrute pour son client, ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), un marchandisseur (H/F) pour le secteur Mayotte à plein temps en CDI.

**Ambassadeur des marques phares d'ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), pour un portefeuille de clients identifiés, vous développez l'activité commerciale. Au sein du service vente, sous l'autorité du responsable commercial, vous assurez l'optimisation des ventes . A l'écoute des vos interlocuteurs, vous êtes un véritable négociateur stratégique et opérationnel.**

#### Vos CONNAISSANCES :

Niveau Bac+2  
Français lu, écrit et parlé couramment  
Expérience de la visite de terrain et du développement commercial  
Maîtrise des logiciels de bureautique (Outlook, Power Point, Excel, Word)

#### Votre PROFIL :

Autonome, rigoureux et organisé dans votre travail  
Négociateur gagnant-gagnant et goût du challenge  
Orienté Service Client et sens de l'écoute  
Connaissance du marché économique local  
Permis B de plus de 3 ans exigé  
La compréhension du marché du tabac local est un plus

#### Caractéristiques du POSTE :

Localisation : Mayotte (Grande et Petit Terre)  
Horaires de travail: 39h hebdomadaire du lundi au vendredi  
Rémunération fixe + variables selon profil



**Envoyer votre candidature (CV + LM) à [contact@sikajob.fr](mailto:contact@sikajob.fr)**

